

soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'État se sépare de l'Église, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Église fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun. Cette séparation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a ses nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand la législation, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens ; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance, un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous. »

Tous les faits que cite M. Tardivel — et son livre n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de faits portant tous avec eux leur témoignage — ces faits, dis-je, viennent l'un après l'autre montrer la profonde sagesse des paroles pontificales et désabuser l'esprit du lecteur d'une des plus générales et des plus pernicieuses erreurs du temps présent.

P
gneu
et do
de M
Da
du tr
neur
le t

Cambr